

RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE 1993

LE GISEMENT DU PETIT-CHASSEUR IV A SION (VALAIS, SUISSE)



Marie Besse

Département d'Anthropologie et d'Ecologie
Faculté des Sciences, Université de Genève

Décembre 1993

RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE 1993

LE GISEMENT DU PETIT-CHASSEUR IV A SION (VALAIS, SUISSE)

Marie Besse

et la participation de François Mariethoz pour
l'étude anthropologique des trois tombes La Tène

Département d'Anthropologie et d'Ecologie
Faculté des Sciences, Université de Genève

Décembre 1993

PLAN

1. INTRODUCTION	3
2. MOBILIER ARCHEOLOGIQUE	3
3. TOMBES LA TENE	3
3.1. Introduction	4
3.2. Structure 54, tombe 5	4
3.3. Structure 24, tombe 6	5
3.4. Structure 29, tombe 7	6
4. ETUDE ANTHROPOLOGIQUE par François Mariethoz	6
4.1. Structure 54, tombe 5	6
4.2. Structure 24, tombe 6	7
4.3. Structure 29, tombe 7	7
5. DATES RADIOCARBONE (NEOLITHIQUE MOYEN)	8
6. HABITAT DU NEOLITHIQUE MOYEN	9
7. CONCLUSION	10
NOTES	11
BIBLIOGRAPHIE	11

FIGURES

1. INTRODUCTION

La fouille du site du Petit-Chasseur IV s'est terminée en automne 1992. L'étude de ce gisement concerne deux époques principales, soit le Second Age du Fer représenté par trois tombes La Tène, et le Néolithique moyen attesté par la présence de structures d'habitat.

Pour l'année 1993, nous avons prévu pour l'étude de ce gisement l'étude des trois tombes La Tène, ainsi que la mise en ordre de la documentation et l'analyse de charbons de bois, soit :

- 1) Le lavage, le marquage et le classement du mobilier archéologique,
- 2) L'étude des tombes La Tène effectuée selon trois approches différentes,
 - La première consistait à décrire les trois tombes et les circonstances de la découverte (par Marie Besse)
 - La seconde était l'étude anthropologique (par François Mariéthoz),
 - La troisième était l'étude du mobilier archéologique (par Philippe Curdy).
- 3) L'analyse par le radiocarbone d'échantillons de charbons de bois (dates C14).

Le 19 janvier 1993, nous avons donné une conférence sur cette fouille dans le cadre du Cercle Genevois d'Archéologie. A cette occasion, les autres découvertes préhistoriques valaisannes ont également été présentées (Barmaz par Matthieu Honegger, La Gillière 1 par Pierre-Yves Schmidt et Gamsen par Manuel Mottet).

2. MOBILIER ARCHEOLOGIQUE

Le lavage, le marquage et le classement du mobilier archéologique ont été totalement effectués par mesdames Isabelle Velarde-Chenal et Martine Wernli¹. Le mobilier archéologique est provisoirement déposé au Département d'Anthropologie à Genève, à l'exception des objets provenant des tombes La Tène, qui sont entreposés chez ARIA, à Brigue (Ph. Curdy).

3. TOMBES LA TENE.

La découverte des trois tombes La Tène du Petit-Chasseur IV a suscité l'envie de faire une étude plus large, regroupant les tombes du Second Age du Fer de la région sédunoise, constituée de données récentes et anciennes. C'est alors que nous avons constitué, en collaboration avec Philippe Curdy et François Mariéthoz, un corpus documentaire d'une trentaine de tombes, comprenant sept tombes au Petit-Chasseur (trois au Petit-Chasseur IV et quatre au Petit-Chasseur II), une tombe à Saint-Guérin, cinq tombes du site de la Placette, treize tombes du site de Sous-le-Scex, ainsi que des trouvailles isolées.

L'étude de ce corpus est actuellement en cours. La description des tombes est faite, l'étude anthropologique est terminée et les comparaisons du mobilier est en cours de réalisation.

Nous pensons présenter ces résultats au VII^e colloque international sur les Alpes dans l'Antiquité, qui se déroulera à Aoste les 11-13 mars 1994, et qui a pour thème "Les aspects culturels et religieux. Témoignages et évolution, de la Préhistoire à l'an mil".

Pour ne pas pouvoir faire de confusions dans la numérotation des tombes provenant des gisements du Petit-Chasseur II et du Petit-Chasseur IV, nous avons numéroté les tombes de la manière suivante :

Les tombes 1 à 4 correspondent aux tombes du Petit-Chasseur II, numérotation utilisée par Gilbert Kaenel dans l'article présentant ces vestiges archéologiques (Kaenel 1983). Puis, considérant que les trois tombes du Petit-Chasseur IV faisaient partie de la même nécropole, nous avons décidé d'utiliser une seule et même numérotation et nous parlons alors d'un seul gisement, soit les tombes La Tène du site du Petit-Chasseur. Nous avons continué la numérotation, soit :

- La structure 54 du Petit-Chasseur IV devient la tombe 5 du site du Petit-Chasseur,
- la structure 24 du Petit-Chasseur IV devient la tombe 6 du site de Petit-Chasseur,
- et la structure 29 du Petit-Chasseur IV devient alors la tombe 7 du site du Petit-Chasseur.

3.1 Introduction

Les trois tombes La Tène fouillées pendant la fouille de 1992 au Petit-Chasseur IV, ont été découvertes suite au creusement à la pelle mécanique d'une zone en construction. Deux d'entre elles ont été partiellement détruites par ces travaux.

Une tombe (structure 54, tombe 5) se situe à une quinzaine de mètres plus au nord que les deux autres (structures 24 et 29, tombes 6 et 7). Ces dernières se recoupent, permettant ainsi d'assurer une chronologie relative (Fig. 1).

3.2 Tombe La Tène, structure 54, tombe 5 (Fig. 2)

La structure 54 se situe à une dizaine de mètres des deux autres (Fig. 1).

Elle a été amputée par la pelle mécanique de sa partie inférieure, au niveau de la partie proximale des fémurs (Fig. 2B).

En vision stratigraphique (Fig. 2C), on observe que la profondeur de la fosse est importante, soit plus de cent-vingt centimètres. Bien qu'au sommet de la fosse on ait constaté la présence d'un niveau marqué par de petits fragments de nodules d'argile rouge et de charbons, il est difficile d'affirmer si la tombe se rattache à celui-ci ou s'il la scelle uniquement.

Le remplissage de la fosse est homogène. Il se constitue de limons sableux beige-gris contenant quelques pierres, des esquilles d'os et des petits fragments de charbons.

A la base de la fosse, deux fins niveaux d'argile grise en forme de cuvette englobe les fémurs. Nous pensons qu'ils sont l'indice du coffre de bois qui devait contenir le corps inhumé. Ils enferment l'individu et son mobilier pris dans un sédiment sableux beige. Ce dernier s'est probablement infiltré avant l'effondrement du coffre (Fig. 2C).

Entre le fond de la fosse et les traces de cercueil, on observe un limon sableux gris très fin. Il se répartit uniquement sous les traces de bois. Nous pensons qu'il peut s'agir de la décomposition de bois ou d'écorce.

En observation planimétrique, on constate que l'orientation de la tombe est nord-est/sud-ouest.

Lors des décapages successifs, des pierres sont apparues, celles-ci étant plaquées sur les bords de la fosse (Fig. 2A). Leurs bases se situent au-dessus du niveau supérieur du cercueil. Elles ne sont donc pas des pierres de calage.

En poursuivant la fouille, une pierre située à l'extrémité nord-est de la fosse est mise au jour. Située entre le bord de la fosse et les traces de coffre, elle peut être considérée comme une pierre de calage (Fig. 2B).

Le cercueil observé en stratigraphie s'est confirmé par la fouille. Cependant, il est difficile de préciser la nature de ce coffre de bois. Nous ne sommes pas en mesure d'affirmer s'il s'agit d'un monoxyle ou d'un assemblage de plusieurs pièces de bois. L'absence de clou ne nous semble pas suffisant pour avancer l'hypothèse d'un tronc évidé.

L'individu repose sur le dos, la tête au nord-est (Fig. 2B).

Le mobilier archéologique se compose d'un vase entier, d'une épée, d'une fibule et d'un umbo.

3.3 Tombe La Tène, structure 24, tombe 6 (Fig. 3)

La structure 24 recoupe une autre tombe La Tène (structure 29).

Les pieds, ainsi que les parties inférieures des jambes, ont été détruits à la pelle mécanique (Fig. 3).

La profondeur de la fosse n'est pas connue. En effet, la partie supérieure de la surface de fouille a été enlevée par la pelle mécanique. Cependant, nous avons observé la fosse sur une profondeur de quarante-vingt-dix centimètres.

Le remplissage de la fosse se compose de limons gris foncé, contenant des fragments de charbons, de petits nodules d'argile rubéfiée ou blanche et de quelques pierres de trois à cinq centimètres de diamètre.

En observation planimétrique, on constate que l'orientation de la tombe est nord-est/sud-ouest.

Après avoir vidé le remplissage de la fosse, nous avons enregistré deux pierres situées entre le cercueil et le bord nord-est de la fosse. Elles semblent caler le coffre de bois.

Des traces de bois ont été observées localement le long du corps. Nous pensons que dans ce cas, le coffre semble être un monoxyle, mais les indices ne sont pas suffisants pour l'affirmer indubitablement.

Entre les traces de bois et le fond de la fosse, soit sous le squelette, nous avons observé un fin niveau de sable gris, légèrement limoneux.

L'individu est inhumé sur le dos, la tête au nord-est.

Le mobilier archéologique se compose d'un bracelet fin en fer, situé autour de l'avant-bras gauche.

3.4 Tombe La Tène, structure 29, tombe 7 (Fig. 4)

La tombe La Tène numérotée comme structure 29 est recoupée par la structure 24 (Tombe La Tène). La profondeur maximum de la fosse n'a pu être observée, car sa partie supérieure a été enlevée par la pelle mécanique, mais nous pouvons affirmer que la fosse est profonde d'au moins un mètre. Son remplissage est homogène. Il s'agit de limons sableux brun-gris, avec la présence de quelques pierres.

En vision planimétrique, on constate que la tombe s'oriente nord-est/sud-ouest.

Lors des décapages successifs, un niveau de pierres est apparu. Les blocs, formant un entourage partiel, sont plaqués contre les bords de la fosse (Fig. 4A). Se situant bien au-dessus de l'individu, nous pensons qu'ils n'ont pas été déposés dans le but de caler le cercueil.

Dans un niveau inférieur, on observe un changement dans la sédimentation de la fosse. On individualise un niveau de sable sur des fines couches d'argile grise ou rougeâtre. A l'intérieur du coffre, les litages d'argile sont plus fins.

Une pierre, située au nord et positionnée selon l'axe de la tombe, devait probablement servir de calage au coffre (Fig. 4B).

Des traces de décomposition de bois ont été observées le long du corps et près de la tête. La mauvaise conservation de ces indices ne nous permettent pas de déterminer la nature du coffre, afin de préciser s'il s'agit d'un monoxyle ou d'un cercueil constitué de plusieurs planches.

L'individu inhumé repose sur le dos, la tête au sud-ouest.

Le mobilier archéologique se constitue de deux fibules situées sur l'épaule gauche, d'une céramique posée près des pieds et d'un petit anneau de calcaire blanc déposé à côté du bras droit. Ce dernier est orienté de manière à ne pas pouvoir être attaché au bras, il doit probablement être l'élément d'un objet plus complexe dont certaines parties n'ont pas été conservées.

4. ETUDE ANTHROPOLOGIQUE DES TOMBES LA TENE par François Mariethoz

4.1 Structure 54, tombe La Tène 5

A. Description anthropologique

Le squelette est tronqué dans la partie proximale des fémurs, le haut du corps est conservé. La pelle mécanique a également emporté la main gauche et les phalanges intermédiaires et distales de la main droite. Les épiphyses et les os courts sont très mal conservés.

Le sujet est masculin, âgé de 25 à 35 ans. Sa taille atteint 174 cm.

Le crâne, d'aspect général robuste, hyperdolichocéphale et de forme bursoïde présente plusieurs os wormiens lambdaïdes ainsi que deux os wormiens astériques. La mandibule est moyenne avec un début de protubérance mentonnière. Les membres supérieurs sont très robustes.

Aucune anomalie pathologique n'a été remarquée, les troisièmes molaires sont absentes.

B. Description de la position du corps

Le corps est allongé sur le dos, la tête au nord-est tournée en direction du nord-ouest. Les vertèbres cervicales présentent des connexions strictes, en face antérieure, sauf l'atlas dont la rotation par rapport

à l'axis est de 30°. La mandibule s'est détachée légèrement avant la rotation du crâne. Les clavicules forment un angle de 30° avec le rachis mais les scapulas conservent leur position anatomique. Les bras sont allongés le long du corps, les paumes contre le sol (pronation). Les métacarpiens sont en connexion entre eux. Le bassin s'est ouvert et les coxaux reposent sur les avant-bras.

Le corps a donc été déposé sur le dos avec la tête droite. Celle-ci s'est déplacée après décomposition en deux temps, laissant l'atlas à mi-chemin, avant l'écrasement probablement dû à l'effondrement du couvercle du cercueil. La décomposition s'effectue en espace vide; le comblement est lent. Lors de la fouille ainsi qu'à l'étude (coupes théoriques), nous avons observé que le fond du cercueil est concave. Il s'agit sans doute d'un tronc évidé.

4.2. Structure 24, tombe La Tène 6

A. Description anthropologique

Le squelette est tronqué au niveau des tibias, les pieds ont été partiellement récupérés dans les déblais. Toutes les parties spongieuses des os sont très érodées.

Le sujet est masculin, âgé de 18-19 ans. Sa taille n'a pas pu être déterminée.

Le crâne, dolichocéphale selon les observations faites sur le terrain, est érodé et non synostosé. La mandibule est moyenne avec un début de protubérance mentonnière. Les membres supérieurs et inférieurs sont robustes.

Aucune pathologie n'a été observée. La troisième molaire inférieure droite est absente, les autres ont des racines non entièrement formées. Les crêtes iliaques ne sont pas entièrement soudées.

B. Description de la position du corps

Le corps est couché sur le dos, la tête au nord-est légèrement tournée vers le nord-ouest, la mandibule détachée. Les vertèbres cervicales sont en connexion stricte, sauf l'articulation atlas-axis qui est forcée (plus de 30°). Les clavicules forment un angle de 30° avec le rachis. L'ulna gauche s'est retournée, en raison du poids du bracelet. Le bassin est ouvert, les fémurs se sont retournés et leur extrémité distale dépasse légèrement le proximum des tibias.

Le corps est donc déposé sur le dos, la tête droite, les genoux un peu surélevés. La décomposition a eu lieu en espace vide et le remplissage est lent. Les traces de bois observées à la fouille et les écrasements locaux suggèrent un cercueil en tronc évidé dont le couvercle s'est effondré très tard et d'un seul coup au centre du corps.

4.3. Structure 29, tombe La Tène 7

A. Description anthropologique

Le squelette est complet; les épiphyses sont érodées, les proximums d'humérus et de fémurs presque vides. Les vertèbres lombaires et thoraciques inférieures ont totalement disparu.

Le sujet est féminin, probablement âgé de 50 à 70 ans. Sa taille est estimée à 158 cm.

Le crâne est de forme sphénoïde, hyperbrachycéphale, à occipital arrondi. La mandibule ainsi que le squelette post-cranien sont graciles.

Nous avons observé des traces pathologiques sur les surfaces articulaires des deux distaux de fémurs en face inféro-postérieure. Les dents sont très usées, quelques-unes n'existent plus qu'à l'état de chicots. Les molaires sont cariées et leurs racines souvent enflées.

B. Description de la position du corps

Le corps est allongé sur le dos, tête au sud-ouest. Les jambes se croisent au milieu des tibias, les pieds se superposent. Toutes les connexions sont bien conservées sauf celles des phalanges. Au vu des traces de bois, il semble pourtant que la décomposition s'est faite partiellement en espace vide, mais que le remplissage a été très rapide. La position sinueuse du rachis apparaît ici plutôt comme le témoin d'une scoliose.

5. DATES RADIOCARBONE (NEOLITHIQUE MOYEN)

Trois dates radiocarbone ont été effectuées sur des charbons de bois provenant de la couche 7, attribuée au Néolithique moyen II².

ARC 955 : 5180 +/- 50 BP (1 sigma : 4036-3972 av. J.-C.; 2 sigmas : 4216-3822 av. J.-C.).
Echantillon anthracologique no 16, charbons de bois de conifère provenant de la couche 7.

ARC 956 : 5235 +/- 50 BP. (1 sigma : 4217-3994 av. J.-C.; 2 sigmas : 4229-3980 av. J.-C.).
Echantillon anthracologique no 26, charbons de bois de conifère, structure 45 rattachée à la couche 7.

ARC 957 : 5235 +/- 50 BP. (1 sigma : 4217-3994 av. J.-C.; 2 sigmas : 4229-3980 av. J.-C.).
Echantillon anthracologique no 34, charbons de bois de pin (*Pinus*), structure 6 rattachée à la couche 7.

Deux autres échantillons anthracologiques sont actuellement en cours d'analyse à Zürich à l'ETH, pour une datation dite à l'accélérateur (faible quantité de charbons disponibles). Il s'agit des échantillons suivants :

Echantillon anthracologique no 6, couche 7, foyer,

Echantillon anthracologique no 2, couche 9, foyer.

Les découvertes concernant le Néolithique moyen II du Petit-Chasseur IV (couches 6, 7 et 7b) s'intègrent dans un ensemble de connaissances acquis lors des fouilles du Petit-Chasseur I (1962, 1967 et 1971) et du Petit-Chasseur II (1968, 1969 et 1972). En effet, ces deux gisements situés à moins d'une trentaine de mètres du Petit-Chasseur IV, ont également livré des traces d'occupation de cette période, soit les couches 9-11 pour le Petit-Chasseur I et les couches 13 et 14 pour le Petit-Chasseur II. Il est actuellement possible de corrélér, du moins partiellement, les couches de ces différents chantiers (Tableau 1).

Petit-Chasseur I (1962, 1967 et 1971)	Petit-Chasseur II (1968, 1969 et 1972)	Petit-Chasseur IV (1992)
	13 ?	6
	B-864 : 4910 +/- 260 BP	
9	14	7
B-2472 : 4720 +/- 90 BP, c. 9	B-2111 : 5100 +/- 70 BP	ARC 955 : 5180 +/- 50 BP
B-862 : 4830 +/- 90 BP, incertain	B-2110 : 5130 +/- 100 BP	ARC 956 : 5235 +/- 50 BP
		ARC 957 : 5235 +/- 50 BP
11		7b
B-2470 : 4980 +/- 90 BP, c. 11D		
B-2471 : 5070 +/- 90 BP, c. 11A		
B-863 : 5130 +/- 230 BP		
12	15	8
13 ?	16	9
B-2468 : 5630 +/- 110 BP		

Tableau 1 : corrélation des couches et dates C14 concernant le Néolithique moyen des gisements du Petit-Chasseur I, II et IV à Sion (Valais, Suisse)

6. HABITAT DU NEOLITHIQUE MOYEN

Dans le gisement du Petit-Chasseur I, des structures de combustion, des fosses et des trous de poteaux ont été mis au jour (couches 9-11). La surface fouillée étant restreinte (31 m²), il n'a pas été possible de reconstituer un plan de cabane (Moinat 1985, Moinat 1988). Cependant, nous considérons ces structures comme la marque d'une unité d'habitation.

Une interprétation des structures du gisement du Petit-Chasseur II (couche 14) a permis la reconstitution d'un plan de cabane (Fig. 5). La surface de cette maison dépasse 80 m², elle est construite sur neuf trous de poteaux, et les parois sont constituées d'un assemblage de planches verticales jointives (Winiger 1985, Winiger 1990).

Les données archéologiques du Petit-Chasseur IV (couche 7) ont révélé dans la partie amont du site l'existence de deux parois, constituées d'une double rangée de trous de piquets, consolidée à la base par de grosses pierres. L'alignement ouest se prolonge vers le sud-est par quelques trous de poteaux. Nous sommes donc en présence de deux parois parallèles, construites de manière composite. Ces aménagements sont la marque probable d'une unité d'habitation, vu la présence de foyers, de fosses et de mobilier archéologique entre ces deux parois. Plusieurs phases d'occupation peuvent s'observer par le recoupement de structures ainsi que par le débordement des foyers à l'extérieur de l'unité d'habitation supposée (Fig. 5).

La partie aval du Petit-Chasseur IV possède également des structures d'habitat (fosses, foyers, poutres carbonisées...) Cette zone semble se séparer de la partie amont par un espace libre de vestige archéologique, comme si elle formait une autre aire d'habitation.

L'habitat du Petit-Chasseur se compose ainsi de plusieurs unités d'habitation. En effet, on en dénombre une au Petit-Chasseur II (couche 14), une, voire deux au Petit-Chasseur IV (couche 7). Elles peuvent

être complétées par les structures d'habitat du Petit-Chasseur I (couches 9-11).

Nous pouvons alors avancer l'hypothèse que ces trois gisements ne devaient constituer qu'un seul et même habitat, marqué par la présence d'au moins quatre unités d'habitation. Les deux cabanes qui ont été mises en évidence par un plan, parfois partiel, dans les gisements II et IV, sont orientées selon un même axe nord-ouest/sud-est (Fig. 5). Elles sont de grandeur comparable, bien que celle du Petit-Chasseur IV semble plus longue et moins large. Elles possèdent toutes les deux une tombe en ciste de type Chamblandes destinée à un enfant en bas-âge ou à un nouveau-né. On retrouve également des fosses de différents types, comme des fosses-silo ou des fosses-poubelle. Cependant, des différences existent, notamment dans le mode de construction. En effet, la cabane du Petit-Chasseur II est construite sur neuf trous de poteau de diamètre important, avec la présence d'une ligne faîtière. En ce qui concerne l'unité d'habitation du Petit-Chasseur IV, elle se constitue de parois construites par une double rangée de trous de piquet ainsi que par des trous de poteau de moindre grandeur, sans la présence de ligne faîtière.

L'occupation peut être considérée comme contemporaine entre les trois gisements, mettant ainsi en évidence une surface occupée de plus de 500 m² (31 m² de fouillés au Petit-Chasseur I, 350 m² au Petit-Chasseur II et 180 m² au Petit-Chasseur IV) au Néolithique moyen II.

7. CONCLUSION

Dans le courant de l'année 1994, nous aurons terminé l'étude des tombes La Tène du site du Petit-Chasseur IV. Ces nouvelles données seront intégrées dans un corpus plus large (30 tombes environ), permettant ainsi de synthétiser les connaissances de la région sédunoise sur ce type de vestiges archéologiques. La collaboration avec Philippe Curdy, notamment pour la comparaison du mobilier archéologique, et avec François Mariéthoz pour l'étude anthropologique, a permis d'effectuer un travail approfondi et complet.

Les niveaux du Néolithique moyen n'ont été que très superficiellement approchés. Nous avons établi la corrélation des couches avec les gisements des Petit-Chasseur I et II. Cependant, bien que le mobilier soit lavé, marqué et classé, l'analyse de celui-ci reste entièrement à faire, ainsi que l'étude des structures d'habitat (foyers, fosses, effets de parois...) et leur implication dans la gestion de l'espace domestique.

Nous sommes satisfaits des résultats des dates radiocarbone qui situent l'occupation de l'habitat du Néolithique moyen II entre 4200 et 3970 av. J.-C., ce qui est cohérent avec les résultats obtenus dans les gisements du Petit-Chasseur I et II.

Nous espérons poursuivre l'étude du gisement du Petit-Chasseur IV, que ce soit l'année prochaine ou les années suivantes, en intégrant ces données avec celles des Petit-Chasseur I et II, afin de mettre en évidence l'extension et les caractéristiques de l'habitat du Petit-Chasseur au Néolithique moyen II.

NOTES

1. Qu'elles soient ici vivement remerciées.
2. Archéolabs réf. ARC93/R1443C

BIBLIOGRAPHIE

ACSADI (G.), NEMESKERI (J.). 1970. History of human life span and mortality. Budapest : Akademiai Kiadó.

BAUDAIS (D.), BRUNIER (C.), CURDY (Ph.), DAVID-ELBIALI (M.), FAVRE (S.), GALLAY (A.), MAY (O.), MOINAT (P.), MOTTET (M.), VORUZ (J.-L.), WINIGER (A.). 1989-1990. Le Néolithique de la région de Sion (Valais) : un bilan. Bull. du Centre genevois d'anthr., 2, 5-56.

BESSE (M.). 1993. Sion VS, Petit-Chasseur IV. In : Chronique archéologique 1992. Annu. de la Soc. suisse de préhist. et d'archéol., 76, 178.

BESSE (M.). 1993. Rapport préliminaire, fouilles du Petit-Chasseur IV à Sion (Valais, Suisse). Genève : Dép. d'anthrop. de l'Univ. (Rapport, non publ.).

BROTHWELL (D.L.). 1981. Digging up bones : the excavation, treatment and study of human skeletal remains. London : British Museum, Oxford University Press.

GALLAY (A.). 1973. Une tombe du second âge du Fer à Sion (Valais, Suisse) : méthode de fouille et interprétation. In : L'homme, hier et aujourd'hui. Recueil d'études en hommage à A. Leroi Gourhan. Paris : Cujas, 533-549.

GALLAY (A.), OLIVE (P.), CARAZZETTI (R.). 1983. Chronologie C14 de la séquence Néolithique-Bronze ancien du Valais (Suisse). Annu. de la Soc. suisse de préhist. et d'archéol., 66, 43-73.

KAENEL (G.). 1983. Cinq tombes du second âge du fer à Sion, fouilles Bocksberger, Sauter et Gallay. Archéologie suisse, 6, 2, 46-56.

MARTIN (R.), SALLER (K.). 1957. Lehrbuch der Anthropologie. Stuttgart : Fischer.

MOINAT (P.). 1985. L'habitat Néolithique moyen du Petit-Chasseur I (Sion, Valais). Genève : Dép. d'anthrop. de l'Univ. (Travail de diplôme, non publ.).

MOINAT (P.). 1988. Le site préhistorique du Petit-Chasseur (Sion, Valais) : l'habitat néolithique moyen de l'horizon inférieur. Annu. de la Soc. suisse de préhist. et d'archéol., 71, 77-101.

OLIVIER (G.). 1960. Pratique anthropologique. Paris : Vigot.

SAUTER (M.-R.), GALLAY (A.), CHAIX (L.), 1971. Le Néolithique du niveau inférieur du Petit-Chasseur à Sion, Valais. Annu. de la Soc. suisse de préhist. et d'archéol., 56, 17-76.

WINIGER (A.). 1985. L'habitat Néolithique moyen du Petit-Chasseur II (Sion, Valais); analyse du secteur oriental. Genève : Dép. d'anthrop. de l'Univ. (Travail de diplôme, non publ.).

WINIGER (A.). 1990. Le Néolithique valaisan. In : DEGEN (R.), ed. & HONEISEN (M.), collab. Die ersten Bauern : Pfahlbaufunde Europas, 1 : Schweiz Ausstellung (Zürich, 1990). Zürich : Schweizerisches Landesmuseum, 353-360.

FIGURES

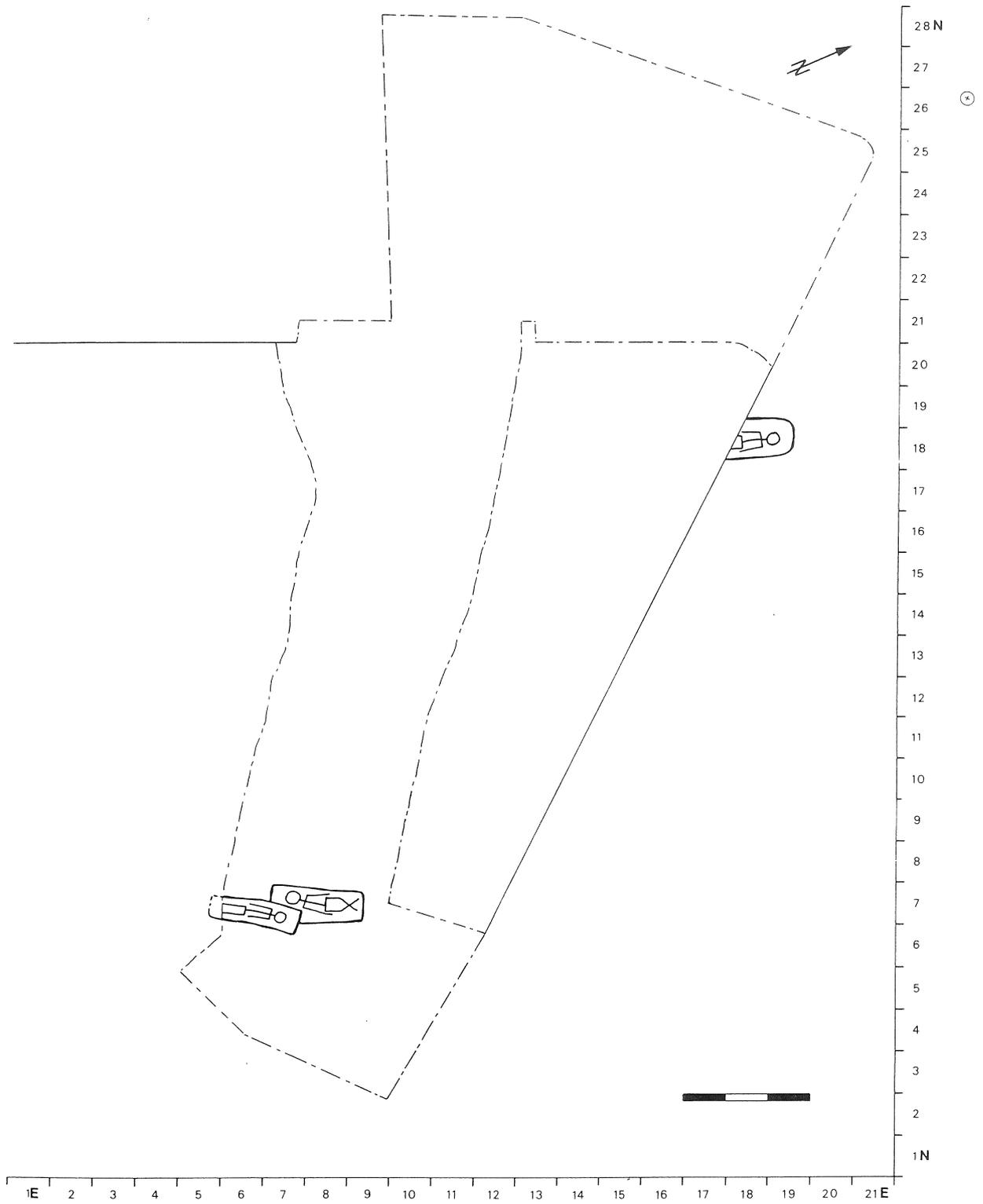
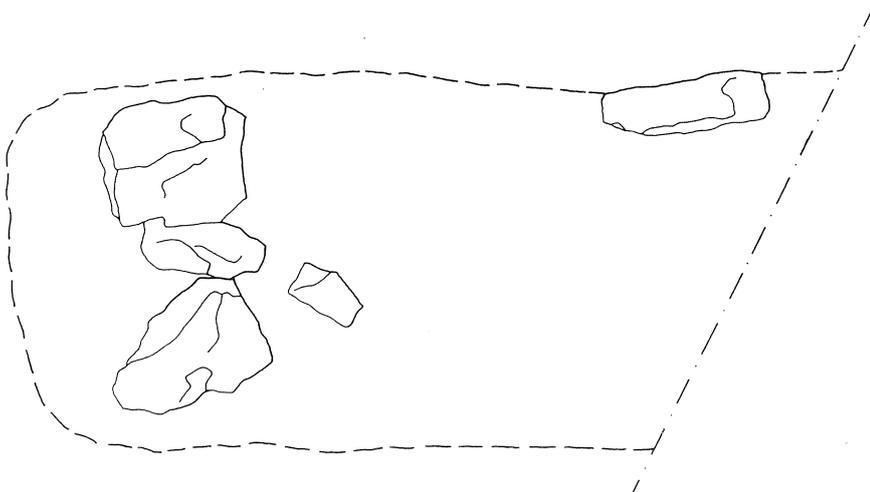
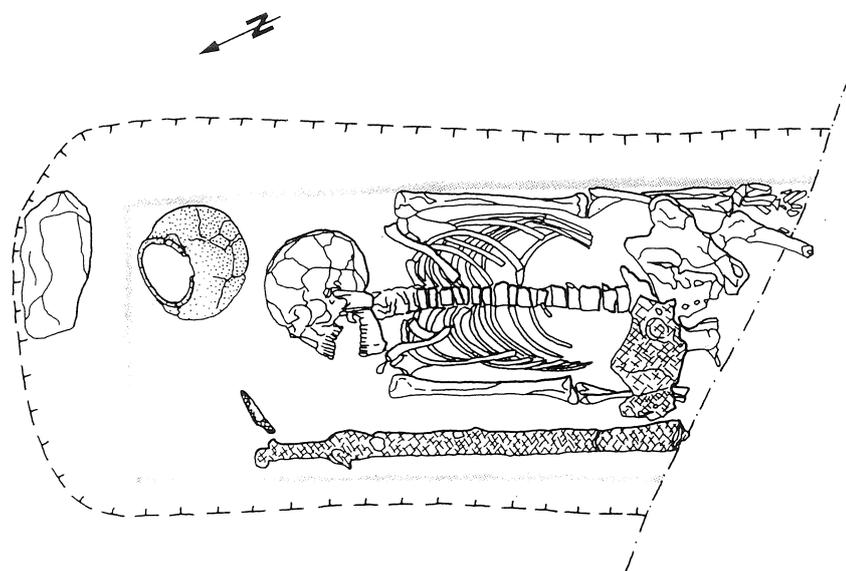


Figure 1 : plan de répartition des tombes La Tène du site du Petit-Chasseur IV à Sion (Valais)

A



B



C

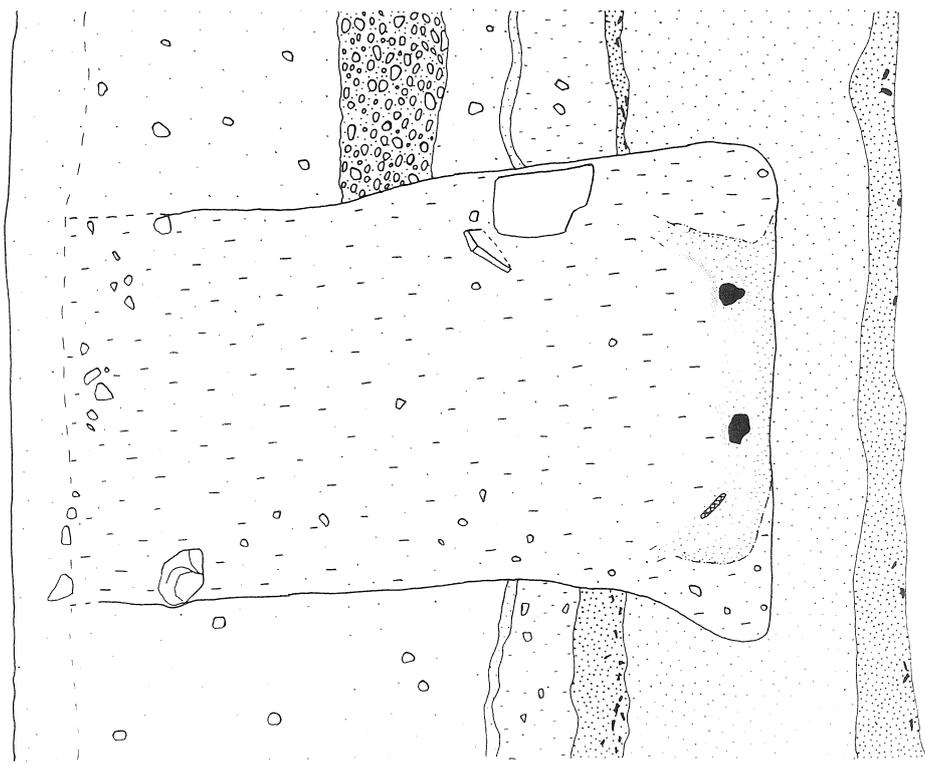


Figure 2 : tombe La Tène, structure 54, du site du Petit-Chasseur IV à Sion (Valais)

A. Pierres de couverture

B. Individu, coffre et mobilier archéologique

C. Coupe et insertion stratigraphique



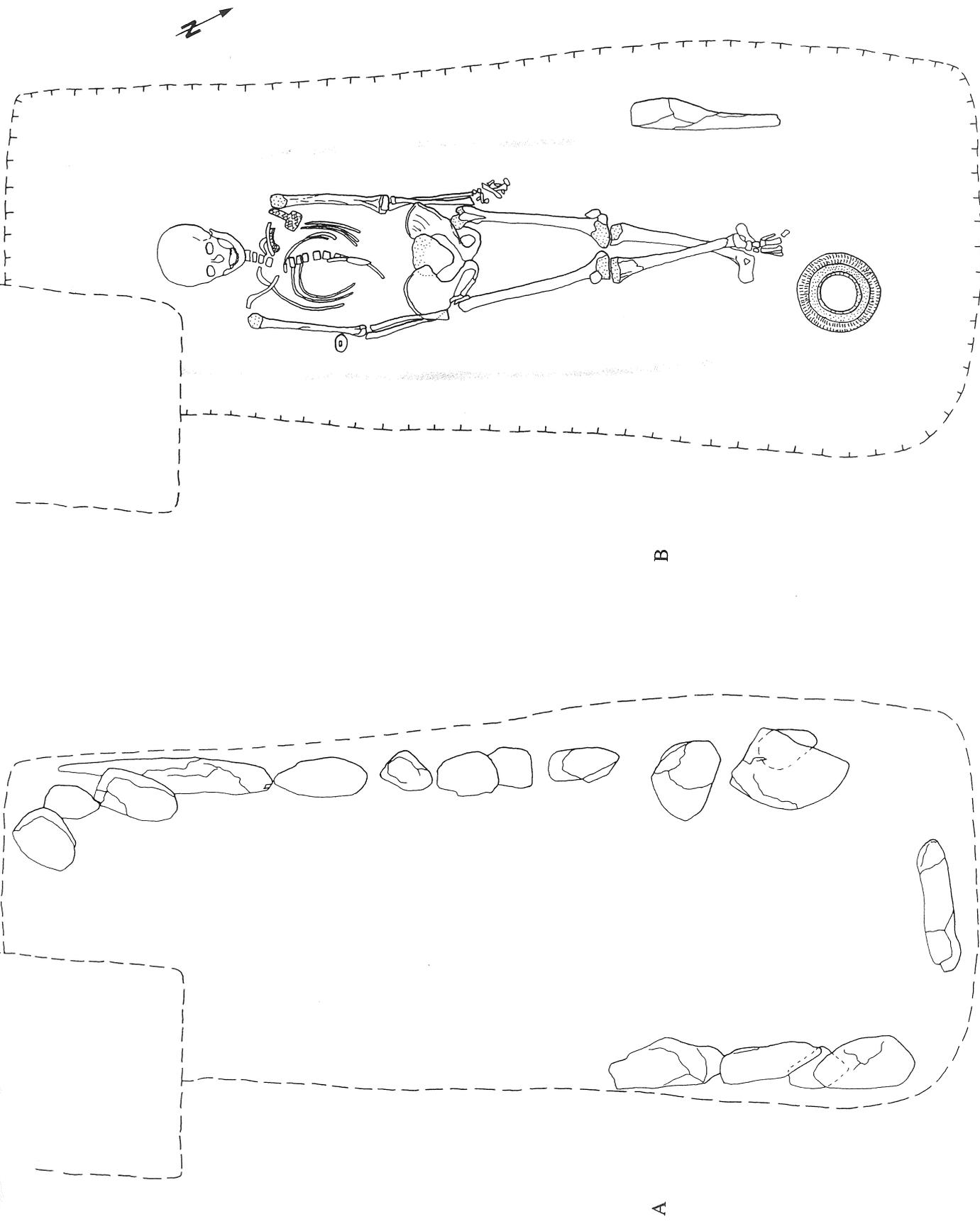


Figure 4 : tombe La Tène, structure 29, du site du Petit-Chasseur IV à Sion (Valais)

A. Pierres de couverture

B. Individu, coffre et mobilier archéologique

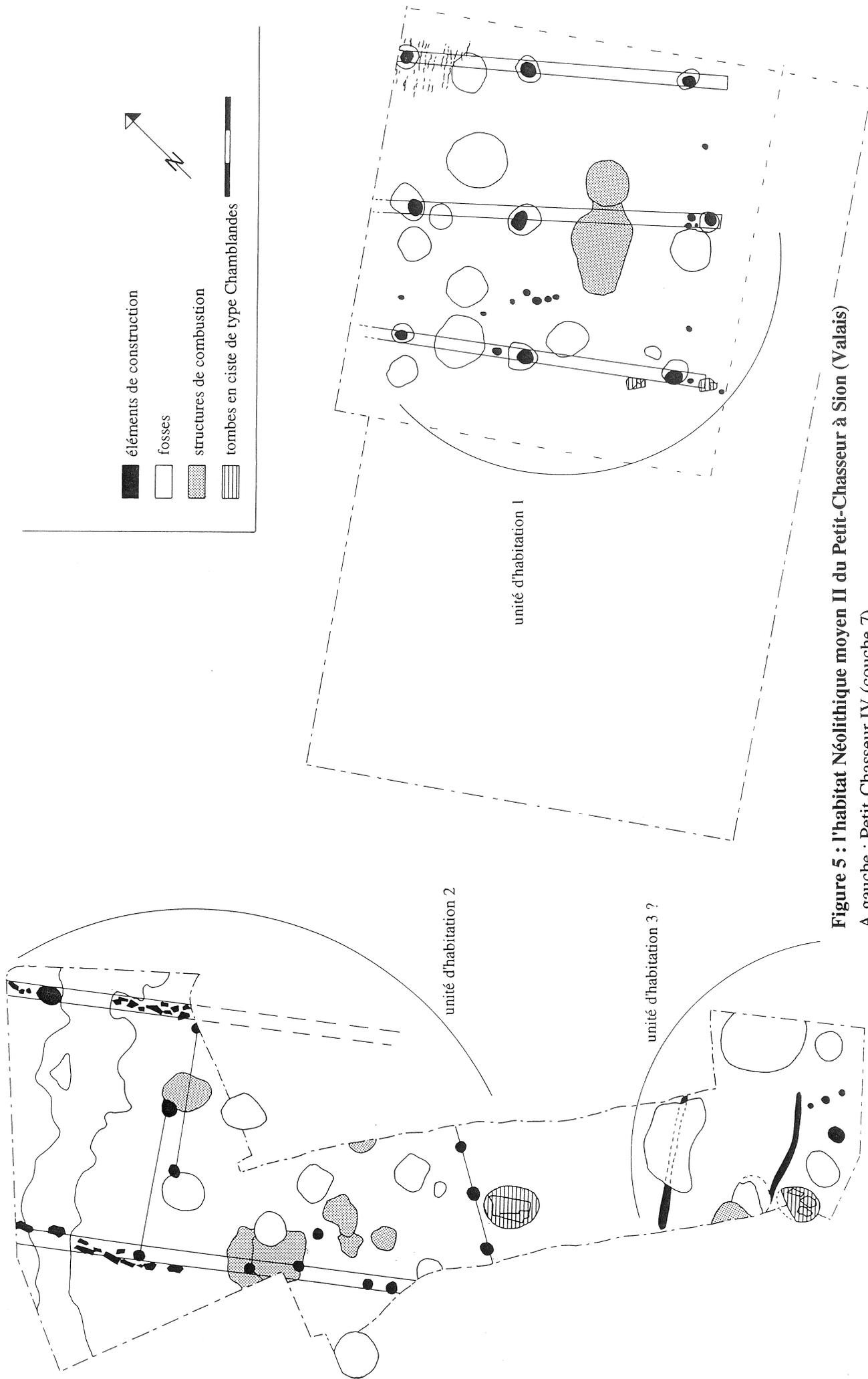


Figure 5 : l'habitat Néolithique moyen II du Petit-Chasseur à Sion (Valais)

A gauche : Petit-Chasseur IV (couche 7)

A droite : Petit-Chasseur II (couche 14), d'après WINIGER 1985 et 1990